

Réf. : SR/MR/NL/MT/2022/C-8

**AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES
COMPLETE D'ÉPREUVES D'AGENT DE MAÎTRISE**

Texte de référence : Décret du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière / Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 / Arrêté du 05 mars 2019

Un concours interne sur titres complété d'épreuves pour le recrutement d'Agents de Maîtrise est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de TOURS (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes dans les spécialités suivantes :

• CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS.....2 postes

Restauration..... 1 poste

Logicourse..... 1 poste

Peuvent être candidat les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences délivrés par la commission instituée par le décret du 13 février 2007, correspondant à la ou les spécialités concernées, exigé pour accéder au concours d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou de conducteur ambulancier, et justifier de trois années au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux titulaires d'un des diplômes, certifications ou équivalences mentionnées à l'alinéa précédent et justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux corps considérés.

Le concours interne sur titres complété d'épreuves comporte une phase d'admissibilité et une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection. L'examen par le jury du dossier de candidature consiste en l'analyse de sa complétude, vérifiant d'une part la possession d'un diplôme, titre de formation ou d'une attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière, et appréciant d'autre part, les qualités générales du dossier de candidature, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions du corps. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'admission.

Réf. : SR/MR/NL/MT/2022//C-8

La phase d'admission consistant en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste d'une part en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches permettant de vérifier le niveau de compétence professionnelle dans le domaine professionnel concerné par le concours et, d'autre part, en une épreuve de contrôle de qualité permettant d'apprécier les capacités du candidat à rendre compte de la réalisation d'une tâche (de maintenance, de travaux, d'organisation ou d'un projet) nécessitant le respect de normes, protocole ou d'un cahier des charges défini (durée : 3 heures ; coefficient 3).

L'entretien vise, d'une part à apprécier la motivation du candidat ainsi que son expérience professionnelle, et d'autre part, à vérifier son aptitude à appréhender son environnement professionnel et sa capacité à assurer la coordination technique d'une équipe (durée : 30 minutes maximum ; coefficient 2).

A l'appui de sa demande le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- 1) Les diplômes, titres et certificats dont il est titulaire ;
- 2) Les diplômes, titres et certificats lorsqu'ils sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige ;
- 3) Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
- 4) Un état des services accomplis.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet **DRH - Recrutement et perspectives d'évolutions professionnelles- Les concours** et sur le site internet du **CHRU – Nous rejoindre**. Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Développement Professionnel – Secteur Concours (Postes : 7.36.96 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le Lundi 02 Mai 2022 à 17h00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Bureau des Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site de l'IFPS Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

A Tours, le 03 mars 2022

La Directrice-adjointe des Ressources Humaines,

Marion RENAUT

